



## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 JUIN 2024 À 18 H 45**

**Présents** : M. Gérard ANDRE (présent de la délibération n°1 à la délibération n°7, absent à la délibération n°8, présent de la délibération n°9 à la délibération n°16), Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Nicolas TOURNIER, M. Daniel THOMAS, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT.

**Pouvoir(s)** : M. Patrick DUBLIN pouvoir à Mme Christine MERLE-JOSE, Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à M. Nicolas TOURNIER, M. Alexis FRIGOUL pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD.

**Absent(s) excusé(s)** : Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Jacques BECHENY.

**Rappel de l'ordre du jour :**

**AFFAIRES GÉNÉRALES - RESSOURCES - MOYENS**

- 1 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 mai 2024
- 2 Décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales
- 3 Renouvellement adhésion Les Amis de la Gendarmerie
- 4 Evolution de la participation financière pour les formations des agents de la commune
- 5 Création du poste permanent de directeur de l'espace économie emploi
- 6 Création du poste permanent mutualisé conseiller prévention / référent CAF

**FINANCES - MARCHÉS PUBLICS**

- 7 Approbation du compte de gestion 2023
- 8 Approbation du compte administratif 2023
- 9 Affectation des résultats de l'exercice 2023 après le vote du compte administratif
- 10 Budget supplémentaire 2024

**URBANISME - AMÉNAGEMENT - ENVIRONNEMENT**

- 11 Approbation de la convention relative à la refacturation des consommations électriques des abris raccordés au réseau d'éclairage public de la ville d'Aucamville
- 12 Approbation de la convention de raccordement ENEDIS et de la servitude de passage - Villa des Chênes
- 13 Etude secteur Gratian : approbation de l'avenant n°1 avec Oppidea
- 14 Actualisation du tarif de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) pour l'année 2025

**CULTURE - SPORT - VIE ASSOCIATIVE**

- 15 Attribution d'une subvention à l'association française des sclérosés en plaques
- 16 Attribution d'une subvention aux Cinés de Cocagne pour contrainte de service public - année 2024

## AFFAIRES GÉNÉRALES - RESSOURCES - MOYENS

**Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 mai 2024**

**Article unique** : d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 15 mai 2024.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Objet : Décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

**Article unique** : de prendre acte de la communication des décisions suivantes :

Champs de délégation	N° décision	Date	Objet	Montant
Demande de subvention	DEC 16.2024	13/05/2024	Demande de subvention pour les travaux du nouveau groupe scolaire auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne – 3 <sup>ème</sup> tranche	250 000€ (25%)

Champs de délégation	N° décision	Date	Type de marché	Objet marché	Titulaire	Montant HT
Marchés et accords-cadres	DEC 17.2024	13/05/2024	Maîtrise œuvre	Extension de l'hôtel de ville : abandon de la procédure pour intérêt général	néant	néant

Les membres prennent acte de cette proposition.

**Objet : Renouvellement adhésion Les Amis de la Gendarmerie**

**Article 1** : de renouveler l'adhésion aux Amis de la Gendarmerie.

**Article 2** : de s'acquitter de la somme de 100 € correspondant à l'adhésion pour l'année 2024.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Objet : Evolution de la participation financière pour les formations des agents de la commune**

**Article 1** : d'approuver les modalités de prise en charge avec engagement de l'agent comme suit :

- Formation inférieure à 1500 € : engagement de 2 ans
- Formation comprise entre 1500 et 3000 € : engagement de 3 ans
- Formation supérieure à 3000 € : engagement de 4 ans

**Article 2** : d'autoriser le Maire a signé tout document nécessaire.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Objet : Création du poste permanent de directeur de l'espace économie emploi**

**Article 1** : d'approuver la création du poste de directeur de l'espace économie emploi ouvert aux grades du cadre d'emploi des rédacteurs et du cadre d'emploi des attachés territoriaux sur un temps complet.

**Article 2** : compte tenu des besoins du service, en l'absence de possibilité de recrutement d'un fonctionnaire par manque de candidatures pertinentes, le poste pourra être pourvu par un agent contractuel.

**Article 3** : de prévoir les dépenses correspondantes au budget communal.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Objet : Création du poste permanent mutualisé conseiller prévention / référent CAF**

**Article 1** : de créer un poste ouvert aux grades du cadre d'emploi des rédacteurs, du cadre d'emploi des adjoints d'animation et du cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants.

**Article 2** : compte tenu des besoins du service, en l'absence de possibilité de recrutement d'un fonctionnaire par manque de candidatures pertinentes, le poste pourra être pourvu par un agent contractuel.

**Article 3** : de prévoir les dépenses correspondantes au budget communal.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **FINANCES - MARCHÉS PUBLICS**

### **Objet : Approbation du compte de gestion 2023**

**Article unique** : d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2023 du comptable public.

Les membres prennent acte de cette proposition.

### **Objet : Approbation du compte administratif 2023**

**Article unique** : d'approuver le compte administratif 2023 du budget principal dont les résultats sont les suivants :

- Résultat global 2023 de la section de fonctionnement : + 2 045 542.52 €
- Résultat global 2023 cumulé de la section d'investissement : - 2 499 138.13 € (besoin de financement)
- Résultat global de clôture 2023 (hors RAR) : - 453 595.61 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2023 après le vote du compte administratif**

**Article 1** : d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- Dotation complémentaire de réserves (R 1068) : + 2 045 542.52 €.

**Article 2** : de reporter à la section d'investissement du budget supplémentaire 2024 le besoin de financement cumulé.

- Report d'investissement (D 001) : - 2 499 138.13 €.

**Article 3** : de reprendre ces résultats dans le budget supplémentaire 2024.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Objet : Budget supplémentaire 2024**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver la décision modificative n°1 valant budget supplémentaire, équilibrée en dépenses et recettes, comme détaillé ci-dessous :

## FUNCTIONNEMENT

Dépenses	Total voté 2024	BS 2024	Recettes	Total voté 2024	BS 2024
011 Charges à caractère général	2 790 717		70 Produits des services, du domaine et divers	1 262 320	
012 Charges de personnel	6 992 000		73 Impôts et taxes	7 931 416	0
			731 dont fiscalité directe	3 767 000	
			dont reversements Toulouse Métropole	3 633 216	
			dont autres	531 200	
65 Autres charges de gestion courante	839 538		74 Dotations et participations	2 102 790	0
66 Charges financières	285 127		dont DGF et DSR	324 000	
67 Charges spécifiques		5 000	dont compensation perte ou exo impôts locaux	291 000	
014 Atténuations de produits	88 500		dont CAF	1 370 923	
042 Opérations d'ordre entre sections	380 000		dont autres	110 867	
023 Virement à la section d'investissement	256 111	-5 000	dont FCTVA	6 000	
			75 Autres produits de gestion courante	227 367	
Total	11 631 993	0	76 Produits financiers	-	
			77 Produits spécifiques	1 000	
			013 Atténuation de charges	91 000	
			042 Opérations d'ordre entre sections	16 100	
			002 Excédent antérieur reporté		
			Total	11 631 993	0

## INVESTISSEMENT

Dépenses	Total voté 2024	RAR	BS 2024	Recettes	Total voté 2024	RAR	BS 2024
				021 Virement de la section de fonctionnement	256 111		-5 000
001 Résultat d'investissement reporté			2 499 138.13	001 Résultat d'investissement reporté			
16 Remboursement dette	279 600			10 Dotations et fonds divers	1 105 412	0	2 045 542.52
EQUIPEMENT	9 102 013	68 040.30		dotations et fonds divers (fctva)	1 105 412	-	-
20 immob. Incorporelles	89 004	27 909.60		1068 affectation des resultats	-	-	2 045 542.52
204 subventions d'équipement versées	10 000	0.00		13 Subventions d'investissement	1 194 563	1 619 569.19	-481 788.00
21 immob. Corporelles	903 135	30 684.74		16 Emprunts	6 461 627		-611 145.28
23 immob. En cours	8 099 874	9 445.96		024 Produits des cessions d'immobilisations			
23 avance marchés				040 Opérations d'ordre entre sections	380 000		
040 Opérations d'ordre entre sections	16 100			041 Opérations patrimoniales	387 465		
041 Opérations patrimoniales	387 465			Total	9 785 178	1 619 569.19	947 609.24
Total	9 785 178	68 040.30	2 499 138.13				
			2 567 178.43				2 567 178.43

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **URBANISME - AMÉNAGEMENT - ENVIRONNEMENT**

**Objet : Approbation de la convention relative à la refacturation des consommations électriques des abris raccordés au réseau d'éclairage public de la ville d'Aucamville**

**Article 1** : d'approuver le principe de refacturation des coûts énergétiques des abris bus à la société SAVTM.

**Article 2** : d'autoriser le maire à négocier et signer les termes de la convention.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Objet : Approbation de la convention de raccordement ENEDIS et de la servitude de passage - Villa des Chênes**

**Article 1** : d'approuver le projet d'acte de constitution de la servitude de passage de canalisation électrique sur les parcelles communales AC 564 et 576 au profit d'ENEDIS, telle qu'énoncée dans la convention référencée DF26/048912.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de servitude consentie à ENEDIS et tous documents liés au présent dossier, y compris l'acte notarié constitutif de ladite servitude.

**Article 3** : d'accepter l'indemnisation proposée unique et forfaitaire de 75 euros.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Objet : Etude secteur Gratian : approbation de l'avenant n°1 avec Oppidea**

**Article 1** : d'approuver l'avenant n°1 avec Oppidea annexé.

**Article 2** : de valider le principe de la minoration pour cette étude de 1 150 € HT.

**Article 3** : d'autoriser le maire à signer ledit avenant.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Objet : Actualisation du tarif de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) pour l'année 2025**

**Article unique :** d'appliquer une augmentation de 4.8 % aux tarifs de 2024 à compter du 1er janvier 2025.

Ainsi, la grille tarifaire applicable à compter du 1er janvier 2025 est la suivante :

<b>Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports non numériques)</b>	Superficie ≤ à 50 m <sup>2</sup>			Superficie > à 50 m <sup>2</sup>	
	24,40 €			48,80 €	
<b>Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports numériques)</b>	Superficie ≤ à 50 m <sup>2</sup>			Superficie > à 50 m <sup>2</sup>	
	73,30€			144,80€	
<b>Enseignes</b>	Superficie ≤ à 7m <sup>2</sup>	7 m <sup>2</sup> < Superficie ≤ 12 m <sup>2</sup> sauf enseignes scellées au sol	7 m <sup>2</sup> < Superficie ≤ 12 m <sup>2</sup> pour enseignes scellées au sol	12 m <sup>2</sup> < Superficie ≤ 50 m <sup>2</sup>	Superficie > 50 m <sup>2</sup>
	Exonération	Exonération*	24,40€	48,80€	97,70€

\*exonération totale pour les enseignes, autres que celles scellées au sol, si la somme de leur superficie est égale au plus à 12m<sup>2</sup> (délibération n°176.2008 du 4/12/2008)

Pour la catégorie des enseignes, le terme « Superficie » du tableau ci-dessus représente la somme des surfaces des enseignes installées sur le lieu où s'exerce l'activité signalée.

Les barèmes ci-dessus s'expriment en euros par mètre carré et par an (€/m<sup>2</sup>/an).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.



## **CULTURE - SPORT - VIE ASSOCIATIVE**

**Objet : Attribution d'une subvention à l'association française des sclérosés en plaques**

**Article 1** : d'approuver l'attribution de la subvention suivante :

- L'Association Française des Sclérosés En Plaques (AFSEP) : 500 euros.

**Article 2** : d'inscrire la dépense prévue au budget communal.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Objet : Attribution d'une subvention aux Cinés de Cocagne pour contrainte de service public - année 2024**

**Article 1** : d'approuver l'attribution d'une subvention au titre de la compensation des contraintes de service public à la SARL Les Cinés de Cocagne d'un montant de 30 000 € pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024.

**Article 2** : d'inscrire cette somme au budget de la commune.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Monsieur Gérard ANDRE

Monsieur Jean-Jacques BECHENY